

AVIS OFFICIEL DU VENDREDI 29 AOÛT 2025



Convocation aux Assemblées communales extraordinaires

Assemblée communale extraordinaire du :

Mardi 16 septembre 2025, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Adoption du Plan d'aménagement local (PAL)

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressés, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.



Vous êtes les bienvenu(e)s !

Assemblée communale extraordinaire du :

Mercredi 1^{er} octobre 2025, à 20h00, à la salle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Présentation du projet de Maison de l'enfance de La Courtine et avis de principe
3. Dans le cadre du projet de Maison de l'enfance de La Courtine :
 - Prendre connaissance et approuver la convention de collaboration intercommunale dans le domaine de l'accueil de la petite enfance entre la commune mixte des Genevez et la commune mixte de Lajoux
 - Voter une dépense d'investissement de CHF 122'500.- destinée à l'aménagement des locaux ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;
4. Prendre connaissance et approuver la modification des articles 48, 49, 50, 51, 52 et 53 bis du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte des Genevez
5. Prendre connaissance et approuver la modification de l'annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte des Genevez fixant la classification des membres du personnel communal

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressés, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification des articles 48, 49, 50, 51, 52 et 53 bis du règlement d'organisation et d'administration ainsi que la modification de l'annexe 1 au règlement relatif au statut du personnel sont déposées publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où elles peuvent consultées. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.



Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel n° 30 du 4 septembre 2025)

Parcelle N° 1698, Clos chez Gautier, Les Agaces 4, 2714 Les Genevez

Requérante : Valérie Bessire, Les Agaces 4, 2714 Les Genevez

Auteur

du projet : BIM Process.ch, Rue du 23-Juin 20 A, 2822 Courroux

Ouvrage : Aménagements des limites de parcelle avec système de soutènement d'accotement. Zone d'habitation HA. Eléments ARSTAB 80. Hauteur au maximum 2.40 m.

Dérogation

requis : Article 103 al. 5 RCC

Parcelle : 1698

Rue : Clos chez Gautier, Les Agaces 4, 2714 Les Genevez

Zone : Zone à bâtir, Zone d'habitation, HA

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 octobre 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »



Importante coupe de bois dans le secteur du Creux au Loup

En lien avec la problématique sanitaire, il y a de nombreux bois bostrychés dans le secteur du Creux au Loup. Une coupe de 400 m³ aura lieu dans ce secteur, ce qui provoquera une trouée. L'Office de l'environnement a validé cette coupe.



Recherche Patrouilleurs/accompagnateurs scolaires

La Commission du Cercle Scolaire de la Courtine est à la recherche de bénévoles pour assurer la sécurité des enfants aux abords de l'établissement aux heures d'entrée et de sortie. En tant que patrouilleur/accompagnateur scolaire vous contribuerez à sécuriser les traversées piétonnes et à offrir un environnement sûr aux enfants.

Votre présence fait une réelle différence même une fois par semaine !

**Pour tous renseignements et si vous êtes intéressés, contactez
Mme Valérie Gerber au : 032 484 09 12.**

Merci de votre soutien à la sécurité scolaire.

**Merci de votre soutien à la
sécurité scolaire !**





Mise en location appartement, Chemin de l'Ecole 1



Un appartement lumineux de 3,5 pièces est à louer.

L'appartement comprend : une cuisine ouverte sur le séjour, deux chambres, une salle de bain, une cave et un galetas.

Loyer mensuel : Fr. 950.- + Fr. 200.- acompte sur charges

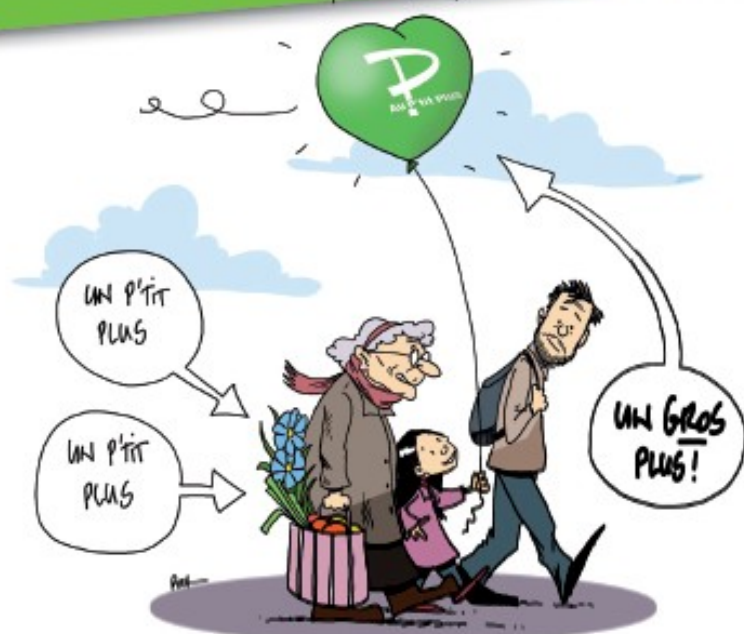
Pour toutes questions ou visites, nous vous remercions de contacter notre administration communale au :

032 484 94 88 info@lesgenevez.ch



Au P'tit Plus à La Courtine!

www.aupetitplus.ch



Voici les dates, pour le deuxième semestre 2025, des passages de notre épicerie **tous les lundis soir**, accueil dès 19h 50, tirage au sort et début de la vente à 20h.

Est-ce que je peux bénéficier du P'tit Plus?

Toute personne habitant les Franches-Montagnes et ayant droit au subside cantonal pour le paiement de ses primes assurance maladie peut bénéficier du P'tit Plus. Il suffit de remettre une copie de la décision de la Caisse de compensation ou sa carte culture. Le bénéficiaire paiera ensuite un abonnement pour le prix symbolique de Fr. 5.- pour dix passages.

Lajoux

dans les couloirs de l'école primaire

Août

11, 25

Septembre

8, 22

Octobre

6, 20

Novembre

3, 17

Décembre

1^{er}, 15, 29

Les Genevez

à la halle de gym (entrée cuisine)

Août

4, 18

Septembre

1^{er}, 15, 29

Octobre

13, 27

Novembre

10, 24

Décembre

8, 22

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter Jean-Daniel Ecoeur, 079 256 76 51

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons un bel été!



Livraison de repas par la Résidence La Courtine

Nous vous rappelons que la Résidence La Courtine propose la livraison de repas à domicile tous les midis, 365 jours par an dans la région.

Les commandes de repas sont à faire par téléphone au :

032 484 77 77.

De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. (Commande au plus tard à 16h00 pour le jour suivant)



Résidence
la Courtine



**Soirée sanglier à la broche, le samedi 4 octobre 2025,
organisée par Le Ski-Club Les Agaces**

Soirée sanglier à la broche

Le samedi 4 octobre 2025

à la buvette du télési des Genevez

Dès 18h30 : souper

Menu adulte : Fr. 25.00

Menu Enfant : Fr 13.00

Croque-monsieur pour les enfants : Fr 7.00

Inscription pour la soirée jusqu'au **samedi 20 septembre** auprès de Thierry
Negri au 079 / 303 63 19.

!! PLACES LIMITEES !!

Nous vous attendons nombreuses et nombreux et serions ravis de faire
connaissance avec les nouveaux habitants.

Le comité du ski-club Les Agaces

Info : le samedi 10 janvier 2026 aura lieu la Soirée Années 80 à la
Maison des Oeuvres à Lajoux.